

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 38 – Mercredi 25 octobre 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté instituant le « prix du développement durable »

Abrogation du 3 octobre 2017

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
arrête:

Article unique L'arrêté du 30 juin 2009 instituant le
« prix du développement durable » est abrogé avec effet
immédiat.

Delémont, le 3 octobre 2017

Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

Service des infrastructures

Commune de Rebeuvelier

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction
et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, les plans
d'aménagements suivants:

RC 1566 Rebeuvelier, aménagement d'un arrêt de bus
sont déposés publiquement du mercredi 25 octobre 2017
au vendredi 24 novembre 2017 au bureau communal de
Rebeuvelier où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites sont à
adresser au secrétariat communal de Rebeuvelier
jusqu'au 24 novembre 2017 inclus.

Delémont, le 20 octobre 2017

Pascal Mertenat
Ingénieur cantonal

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Entrée en vigueur de la modification du règlement concernant les eaux usées

La modification susmentionnée, adoptée par l'assemblée communale d'Alle le 1^{er} juin 2017, a été approuvée par la Délégué aux affaires communales le 4 octobre 2017.

Réuni en séance du 19 octobre 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Alle, le 23 octobre 2017

Conseil communal

Alle

Entrée en vigueur de la modification du règlement concernant l'alimentation en eau

La modification susmentionnée, adoptée par l'assemblée communale d'Alle le 1^{er} juin 2017, a été approuvée par la Délégué aux affaires communales le 4 octobre 2017.

Réuni en séance du 19 octobre 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Alle, le 23 octobre 2017

Conseil communal

Les Bois

Approbation de la mensuration officielle

La section de cadastre et de la géoinformation du service du développement territorial a approuvé, par décision du 27 septembre 2017 la mensuration officielle des Bois, lot 3. Les plans peuvent être consultés au secrétariat communal et sur le géoportail cantonal.

Les Bois, le 17 octobre 2017

Le Conseil communal

La Chaux-des-Breuleux

Assemblée communale ordinaire, mardi 28 novembre 2017, à 20 h, au Restaurant du Cheval-Blanc chez Mady

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 janvier 2017
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Présentation et approbation des comptes 2016
4. Rapport des vérificateurs
5. Discuter et voter la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 14 octobre 1995
6. Divers et imprévus

Le règlement mentionné au point 5 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

La Chaux-des-Breuleux, le 18 octobre 2017

Le Conseil communal

Courchapoix

Plan spécial d'équipement « Contremont »

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courchapoix dépose publiquement durant 30 jours, soit du 25 octobre 2017 au 24 novembre 2017 inclusivement, en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

– Plan spécial d'équipement « Contremont » et les prescriptions qui l'accompagnent.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courchapoix jusqu'au 24 novembre 2017 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial d'équipement « Contremont »

Les Prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courchapoix, le 25 octobre 2017

Le Conseil communal

Courendlin, Rebeuvelier et Vellerat

Entrée en vigueur des statuts du cercle scolaire de Courendlin-Rebeuvelier-Vellerat

Les statuts communaux susmentionnés, adoptés par l'Assemblée communale de Courendlin le 30 mai 2017, de Rebeuvelier le 18 avril 2017 et de Vellerat le 29 juin 2017, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 11 septembre 2017.

Les Conseils communaux ont décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} août 2017.

Les statuts ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats communaux.

Les Conseils communaux

Lajoux

Election complémentaire par les urnes d'un / e conseiller / ère communal / e le 17 décembre 2017

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e conseiller/ère communal/e selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 novembre 2017, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat/e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat/e et celles d'au moins cinq électeurs/trices domiciliés/es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote:

Lieu: Salle de réunion du bureau communal

Heures d'ouverture: dimanche 17 décembre 2017, de 10 h à 12 h.

Lajoux, le 27 octobre 2017

Le Conseil communal

Montfaverghier**Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages de Montfaverghier, mercredi 22 novembre 2017, à 20 h, à la salle du bureau communal**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le Président
2. Désignation des scrutateurs
3. Lecture du dernier PV de l'assemblée du 26 avril 2017
4. Budget 2018
5. Prendre connaissance et approuver la modification de l'article 20 du règlement de jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfaverghier
6. Divers et imprévu

La modification du règlement sous point 5 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées.

La commission des pâturages

Porrentruy**Résultats des élections communales du 22 octobre 2017****ÉLECTION À LA MAIRIE (1^{er} tour)**

Electeurs inscrits:	5079
Nombre de cartes rentrées:	2997
Nombre de bulletins rentrés:	2967
Participation en %:	59
Bulletins blancs:	45
Bulletins nuls:	19
Bulletins valables:	2903
Majorité absolue:	1452

Ont obtenu des voix:

Fueg Pierre-Arnauld	898
Loichat Julien	527
Eggertswyler Philippe	462
Bedin Pascal	60
Voirol Gabriel	956

ÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DE 6 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Electeurs inscrits:	5079
Nombre de bulletins rentrés:	2871
Participation en %:	56,52
Bulletins blancs:	29
Bulletins nuls:	7
Bulletins valables:	2835
Bulletins de vote non modifiés:	1002
Bulletins de vote modifiés:	1260
Bulletins de vote sans dénomination de parti:	573
Vote par correspondance:	1899

Liste 01 PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC-JDC)

	Suffrages	
PINEAU Eric	Elu	1187
ROY Anne	Elue	1055
BENDIT Jean-Pierre		759
PIQUEREZ Sébastien		695
REBETEZ Nathan		489
NIEDERHAUSER Sandrine		482

Liste 02 PARTI SOCIALISTE-LES VERTS (PS-LES VERTS)

	Suffrages	
LOICHAT Julien	Elu	1071
BEURET SIESS Rosalie	Elue	1064
GERBER Chantal		624
EGGER Victor		613
LAISSUE Corinne		463
CHAPATTE Josquin		352

Liste 03 UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (UDC)

	Suffrages	
GERBER Claude		471

Liste 04 PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL INDÉPENDANT (PCSI)

	Suffrages	
EGGERTSWYLER Philippe	Elu	881
CASARANO Angelo		350
BÉNITEZ Manuel		326
BARTHOD-GRESSOT Sophie		311
BERGE Benjamin		290
LAUBER Christianne		290

Liste 05 PARTI LIBÉRAL-RADICAL (PLR)

	Suffrages	
GODINAT Manuel	Elu	970
PERRIN Johan		916
NICOULIN Didier		724
BRUNNER Xavier		544
NOBS Sandra		490
GASSER Jocelyne		441

ÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DE 41 MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE

Electeurs inscrits:	5079
Nombre de bulletins rentrés:	2864
Participation en %:	56,38
Bulletins blancs:	24
Bulletins nuls:	3
Bulletins valables:	2837
Bulletins de vote non modifiés:	661
Bulletins de vote modifiés:	1623
Bulletins de vote sans dénomination de parti:	553
Vote par correspondance:	1899

Liste 01 PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC-JDC)

	Suffrages	
THEURILLAT Stéphane	Elu	1161
ROY Anne	Elue	1078
PIQUEREZ Sébastien	Elu	1073
PARIETTI Julien	Elu	1056
PINEAU Eric	Elu	1050
CHARIATTE Alain	Elu	1040
BENDIT Jean-Pierre	Elu	1010
GURY Claude	Elu	958
FARINE Jean	Elu	948
PLUMEY Damien	Elu	918
FRELECHOUX Charles	Elu	908
WAHL Fabienne	Elue	901
THEUBET SCHAFFTER Anne-Marie	Elue	888
GSCHWIND Elodie	Elue	840
SCHALLER Thomas		836
ROY Laure		816
DAUCOURT Muriel		785
BOESCH Clément		785
ALTHAUS Cyrille		781
TERRIER-VALLAT Gabrielle		770
MAITRE Edwige		751
NIEDERHAUSER Sandrine		743
REBETEZ Nathan		733
SALOMON Patrick		733
MEYER Dominique		716
SACCONI Antonella		695
MONIN Patrick		692
REBETEZ Geneviève		689
MASTROGIACOMO Giuseppe		669
JUILLARD Florent		665
AJETI Driton		657
VALLAT Fabien		649
RUDAJ Ermal		645
LACHAT Sylvie		634
MIOCHE HENRY Isabelle		611
CONCEICAO Leonardo		584
GUENIN Eric		583
CRAMATTE Mito		558

SIRIMSI Dogan	545
GIRARD Laurent-Olivier	534
BATISTA CORREIA Fernando	490

Liste 02 PARTI SOCIALISTE-LES VERTS (PS-LES VERTS)

	Suffrages
LOICHAT Julien	Elu 971
GERBER Chantal	Elue 918
RAVAL Lisa	Elue 828
EGGER Victor	Elu 793
LAVILLE Baptiste	Elu 750
CREVOISIER CRELIER Mathilde	Elue 702
CHOULAT Christine	Elue 683
COULLERY Gilles	Elu 680
CERF Tom	Elu 650
CREVOISIER Laurent	Elu 640
LAISSUE Corinne	637
HAYS Matthieu	631
CAFISO Jean-Pierre	621
MARQUIS Jessica	618
GAST BOILLAT Magali	616
BEDAT HEUSLER Céline	615
VOISARD Yves	605
CHAPATTE Francine	603
GIGON Vitoria	603
SANGSUE Joaquim	575
SEGARD Delphine	574
MAURER Luka	570
BOILLAT Nathalie	562
SIEGENTHALER Anna	557
LOICHAT Clara	554
JORDAN Pierrick	529
JORDAN Christine	525
SAINHAS MEDA Sergio Antonio	521
EGGER-BOEGLI Sylvie	514
MAITRE Simon	510
DAUCOURT Guadalupe	502
JUILLERAT Nathan	500
GLAUS Gérard	498
GIGON Dominique	495
CHAPATTE Josquin	486
GIGON Tiago	449

Liste 03 UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (UDC)

	Suffrages
GERBER Claude	Elu 524
GERBER Ségolène	268
CORADAZZI Dany	187

Liste 04 PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL INDÉPENDANT (PCSI)

	Suffrages
SCHAFFTER Thomas	Elu 993
EGGERTSWYLER Philippe	Elu 928
CATTIN Pierre-Olivier	Elu 872
PLUMEY Jean-Luc	Elu 763
THEILKAES Alain	Elu 552
VOILLAT Yann	Elu 510
BENITEZ Manuel	503
BARTHOD-GRESSOT Sophie	465
CASARANO Angelo	455
HUBSCH Cyrielle	446
BERGE Benjamin	416
LAUBER Christianne	395
QUIQUEREZ Yves	351
LAJEANNE Robin	332
VINZIA Alexandre	318
MISEREZ Pascal	307
CUTTAT Joseph	297
CADARIO Guillaume	295
MAWETE Francis	291
MAITRE Baptiste	276
CERFOGLI Claudine	273

FERATI Kadri	271
DUBOIS-DIT-COSANDIER Raphaël	255
SANZ Julian	251
OEHRLI Alain	247

Liste 05 PARTI LIBÉRAL-RADICAL (PLR)

	Suffrages
GODINAT Manuel	Elu 1255
PERRIN Johan	Elu 1161
SCHENK Gabriel	Elu 970
PARIETTI Pierre	Elu 858
BRUNNER Xavier	Elu 772
VOIROL Jacques	Elu 760
BRUNNER Gérard	Elu 740
VOIROL Hervé	Elu 734
NICOULIN-RIAT Aline	Elue 709
NOBS Sandra	Elue 699
CORDONE Claudio	694
BERTHOUD Thierry	656
GASSER Jocelyne	654
BORGEAUD Jean-Jacques	649
VOIROL Gaëtane	631
REUSSER Gérard	618
BERBERAT Michel	610
PIEGAY Philippe	607
CATTIN Julien	600
BARTHE Pierre	599
NICOULIN David	594
CAILLET Alexandre	590
JORAY Cyrille	577
CHAVANNE Jonathan	575
NOBS Laura	565
LAVILLE Eric	565
GUINANS Daniel	560
GASSER Jessica	535
CUENAT Stéphane	529
ZURCHER Vladimir	519
REUSSER Esaïe	515
BADER Carl	477
STRUCHEN Gérard	462
ZURCHER Naomi	456

Saulcy**Election complémentaire par les urnes de deux conseillers / ères communaux / ales le 17 décembre 2017**

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Saulcy sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire de deux conseillers/ères communaux/ales, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 novembre 2017, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat/e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs/trices domiciliés/es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote:

Lieu: Bâtiment communal, Sur les Cras 5.

Heures d'ouverture: le dimanche 17 décembre 2017 de 10h à 12h.

Saulcy, le 27 octobre 2017

Le Conseil communal

Saulcy**Fermeture hivernale de route**

Vu les articles de l'Ordonnance sur la police des routes et de la signalisation du 6.12.78 et l'article 52.2 de la Loi sur la construction et l'entretien des routes du 26.10.1978, la commune de Saulcy informe les usagers que la route Saulcy-Bollement sera fermée à la circulation jusqu'au 01.04.2018.

Les usagers de la route se conformeront à la signalisation en place.

Saulcy, le 25 octobre 2017

Conseil communal

Soyhières**Election complémentaire par les urnes d'un/e conseiller/ère communal/e le 17 décembre 2017**

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Soyhières sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller/ère communal/e selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 novembre 2017, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat/e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat/e et celles d'au moins cinq électeurs/trices domiciliés/es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote:

Lieu: Administration communale

Heures d'ouverture: dimanche 17 décembre 2017 de 10h à 12h.

Soyhières, le 27 octobre 2017

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques**Alle****Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 12 décembre 2017, à 20h 15, à la Maison paroissiale, à Alle**

Ordre du jour:

- 1) Ouverture - communications - scrutateurs.
- 2) Procès-verbal.
- 3) Budget 2018 et taux de l'impôt.
- 4) Rapport d'activité 2014-2017.
- 5) Election des membres de l'Autorité paroissiale pour une nouvelle période de 4 ans.
 - a) Président de l'Assemblée et du Conseil.
 - b) Vice-Président de l'Assemblée et du Conseil.
 - c) Les membres du Conseil de Paroisse (5 membres).
 - d) Les membres de la Commission de vérification des comptes. (3 membres) Désignation du Président.
- 6) Divers.

Pour les postes mentionnés au point 5 de l'ordre du jour, conformément à l'article 13, alinéa 3 du règlement d'organisation de la Paroisse du 14 septembre 1983, les candidatures doivent être remises au Secrétariat paroissial au plus tard le 8^e jour avant le scrutin.

Paroisse catholique d'Alle

Courfaivre**Assemblée de paroisse, le 7 novembre 2017, à 20h, à la Salle pastorale**

1. Procès-verbal
2. Elections:
 - Président des assemblées
 - Vice-Président des assemblées
 - Président de paroisse et Conseillers
 - Commission de vérification des comptes
3. Budget 2018:
 - a) Voter la quotité d'impôt
 - b) Voter le Budget 2018
4. Divers

Dampheux-Lugnez**Assemblée paroissiale ordinaire, mercredi 15 novembre 2017, à 20h 15, à la salle paroissiale de Dampheux**

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Lecture du dernier Procès-verbal
4. Budget 2018 et quotité d'impôts
5. Election des autorités paroissiales
6. Voter un crédit de Fr. 12000.– pour la réparation du support des cloches et changer les volets du clocher
7. Voter un crédit de Fr. 7000.– pour la réparation d'une corniche sur la façade du clocher de l'église
8. Paroles à l'équipe pastorale
9. Divers

Epauvillers-Epiquerez**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 9 novembre 2017, à 20h, à la petite salle à Epauvillers**

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2017
4. Budget 2018 et quotité d'impôt
5. Elections
 - a. Président, vice-président et secrétaire des assemblées
 - b. Président du conseil
 - c. Membres du conseil
 - d. Membres de la commission de vérification des comptes
6. Informations pastorales
7. Divers

Secrétariat de la commune ecclésiastique

Vous pouvez envoyer
vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Avis de construction

Alle

Requérant: Charles Beureux, Route de Miécourt 6, 2942 Alle. Auteur du projet: GTS SA, Chemin de Sous-Mont 1, 1008 Prilly.

Projet: pose de 186.60 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture plate du bâtiment N° 6, sur la parcelle N° 5990 (surface 1404 m²), sise Route de Miécourt. Zone d'affectation: activités AA, plan spécial La Fenatte.

Dimensions principales champ solaire 1: longueur 16 m 85, largeur 4 m 10, hauteur 0 m 13, hauteur totale 0 m 20. Dimensions principales champ solaire 2: longueur 16 m 85, largeur 8 m 18, hauteur 0 m 13, hauteur totale 0 m 20.

Genre de construction: panneaux: Trina TSM-260 PC05A Poly.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 23 octobre 2017

Le Conseil communal

Alle

Requérants: Nicole Jobin et Thierry Fernandez, Rue de L'Eglise 51, 2942 Alle. Auteur du projet: Monnin Roger, Architecte, Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voitures 2 places + terrasse couverte, PAC extérieure, sur la parcelle N° 2276 (surface 673 m²), sise Sur la Maille. Zone d'affectation: zone d'habitation HA.

Dimensions principales: longueur 10 m 70, largeur 8 m 20, hauteur 5 m 35, hauteur totale 6 m 90. Dimensions principales bureau: longueur 5 m 20, largeur 4 m, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 30. Dimensions principales cave, entrée: longueur 7 m 80, largeur 2 m 20, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70. Dimensions principales loc. technique: longueur 3 m 80, largeur 3 m 50, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Dimensions couvert voitures: longueur 6 m, largeur 5 m, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 10. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 40, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage minéral, teinte: pastel à définir. Couverture: tuile, teinte: gris anthracite, pente 33°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 22 octobre 2017

Le Conseil communal

Les Bois

Requérants: Laurence Babey & Christian Piquerez, Les Prailats 14, 2336 Les Bois. Auteurs du projet: Laurence Babey & Christian Piquerez, Les Prailats 14, 2336 Les Bois.

Projet: construction d'une serre de jardin avec toiture à 2 pans, sur la parcelle N° 529 (surface 2705 m²), sise Les Prailats. Zone d'affectation: agricole ZB.

Dimensions principales: longueur 6 m 07, largeur 6 m 07, hauteur 2 m 10, hauteur totale 3 m 07.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature aluminium. Façades: verre isolant transparent. Couverture: polycarbonate, teinte vert foncé sapin.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 23 octobre 2017

Le Conseil communal

Cornol

Requérant: Stéphane Cordella, La Tuilerie 3, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Stéphane Cordella, La Tuilerie 3, 2950 Courgenay.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double, terrasse couverte, balcon (étage), poêle et PAC ext. + mur de soutènement avec haie en limite S-E (H: 1 m 20), sur la parcelle N° 2025 (surface 1153 m²), sise Rue du Breuil. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m, largeur 9 m 70, hauteur 6 m 48, hauteur totale 8 m 35. Dimensions garage: longueur 10 m 90, largeur 7 m 10, hauteur 2 m 80. Dimensions terrasse couverte: longueur 8 m 70, largeur 2 m 90, hauteur 4 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: brique TC, isolation, brique TC (double mur). Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles TC, teinte brune.

Dérogation requise: art. 42 RCC – alignement équipement de détail, art. HA2 lit. a RCC – indice d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 23 octobre 2017

Le Conseil communal

Courchapoix

Requérants: Audrey & Julien Grolimund, Route de Montsevelier 18, 2827 Mervelier.

Auteur du projet: Villasa & Bâticoncept Architecture Sàrl, Rue des Annonciades 9, CP 22, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec velux, poêle, couvert à voitures + réduit en annexe contiguë et PAC ext., sur la parcelle N° 1147 (surface 836 m²), sise Rièrè les Lammes. Zone d'affectation: habitation HA2, plan spécial Rièrè les Lammes, sous-secteur I.

Dimensions principales: longueur 11 m 50, largeur 9 m, hauteur 4 m 84, hauteur totale 7 m 26. Dimensions avancée villa (Sud): longueur 5 m, largeur 3 m 50, hauteur 4 m 94, hauteur totale 7 m 15. Dimensions couvert voitures + réduit: longueur 9 m 42, largeur 5 m 70, hauteur 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte à préciser. Couverture: tuiles béton, teinte à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 25 octobre 2017

Le Conseil communal

Courchapoix

Requérants: Jean-Pierre et Monique Monnerat, Clos-Saucy 11, 2825 Courchapoix. Auteurs du projet: Jean-Pierre et Monique Monnerat, Clos-Saucy 11, 2825 Courchapoix.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert en prolongement de la toiture, construction d'une terrasse couverte, réduit avec couvert à voiture 2 places, PAC extérieure et pose d'une cabane de jardin, sur la parcelle N° 1145 (surface 839 m²), sise En la Monte. Zone d'affectation: zone HA2 (zone mixte art. 30_RCC).

Dimensions principales: longueur 11 m, largeur 8 m, hauteur 6 m 70. Dimensions réduit-couvert voitures: longueur 12 m, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20. Dimensions terrasse couverte: longueur 5 m 25, largeur 3 m, hauteur 3 m 70, hauteur totale 3 m 70. Dimensions avant-toit (prolongement toiture): longueur 11 m, largeur 2 m 50, hauteur 5 m 80. Dimensions cabane de jardin: longueur 3 m 50, largeur 2 m 50, hauteur 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée, fibre de bois crépie, lames de bois. Cave sous réduit: béton. Façades: crépissage, teinte: blanc cassé, lames de bois, teinte: bois grisé naturellement. Couverture: fibro ciment type Structa Casa, teinte: gris anthracite, pente 10°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 25 octobre 2017

Le Conseil communal

Courchavon

Requérants: Camille & Sylvain Fleury, Route Cantonale 25, 2922 Courchavon. Auteurs du projet: Camille & Sylvain Fleury, Route Cantonale 25, 2922 Courchavon.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment N° 25: construction d'un jardin d'hiver, aménagement des combles, pose d'une isolation périphérique, rénovation totale toiture avec isolation charpente, ouverture d'un velux et d'une lucarne avec porte-fenêtre (accès à terrasse), pose d'un poêle + construction d'un abri de jardin avec place couverte et d'un couvert à voitures, sur la parcelle N° 318 (surface 2325 m²), sise Route Cantonale. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 10 m 24, largeur 8 m 57, hauteur 7 m 80, hauteur totale 11 m 20. Dimensions agrandissement (jardin d'hiver): longueur 5 m, largeur 5 m, hauteur 8 m 30. Dimensions abri jardin (60 m²): longueur 10 m, largeur 8 m, hauteur 2 m 75, hauteur totale 4 m 21. Dimensions couvert à voitures (41.80 m²): longueur 9 m 60, largeur 4 m 35, hauteur 3 m 30, hauteur totale 4 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: inchangé/Agrandissement: ossature bois. Façades: crépi, teinte blanc crème. Couverture: tuiles, teinte rouge naturel.

Dérogation requise: art. 26 al. 1 RCC – lucarne, art. 36 al. 2 RCC - ouvertures.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2017 au secrétariat communal de Courchavon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 23 octobre 2017

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Batigénie Immobilier SA, Les Vieilles-Oeuches 1, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Artema Architecture, Route du Monterri 8C, 2950 Courgenay.

Projet: construction d'un entrepôt avec bureau, réfectoire, vestiaires et douches, avant-toits/couverts Est et Ouest + totem publicitaire + 5 places de stationnement non couvertes, sur la parcelle N° 4773 (surface 1402 m²), sise Pré Genéz. Zone d'affectation: activités AAb, plan spécial Zone artisanale.

Dimensions principales: longueur 30 m 24, largeur 17 m 29, hauteur 7 m 25, hauteur totale 10 m 30. Dimensions totem publicitaire: longueur 1 m, largeur 1 m, hauteur totale 11 m 94.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique. Façades: panneaux sandwich avec revêtement tôle, teinte anthracite. Couverture: panneaux sandwich, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2017 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 18 octobre 2017

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: MECACERF SA, Rue Adolphe Gandon 21, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Monsieur Gabriel Jeannerat, Rue du quartier 4, 2882 St-Ursanne.

Projet: démolition du bâtiment N° 24, construction d'un atelier de mécanique avec couvert pour livraison (Ouest) et un couvert à vélos et containers (Est). Chauffage à distance depuis le bâtiment N° 21. Sur les parcelles N°s 238 (surface 2213 m²) et 260 (surface 3715 m²), sise Rue Adolphe Gandon. Zone d'affectation: zone Centre CA.

Dimensions principales: longueur 21 m 89, largeur 15 m, hauteur 5 m 46, hauteur totale 5 m 46. Dimensions couvert livraison: longueur 18 m 60, largeur 7 m 20, hauteur 5 m 16, hauteur totale 5 m 16. Dimensions couvert vélos, containers: longueur 12 m 71, largeur 2 m 36, hauteur 2 m 61, hauteur totale 2 m 61.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique, panneaux métalliques isolés. Façades: panneaux métalliques isolés, teinte: gris aluminium. Couverture: toit plat végétalisé, substrat avec terre cuite.

Dérogations requises: Art. CA16 RCC_ toiture plate.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2017 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 20 octobre 2017

Le Conseil communal

Courtételle

Requérant: Pascal Lips, Rue de l'Eglise 1, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Christian Rentrop, Rue des Saules 5, 2830 Courrendlin.

Projet: transformation du bâtiment N° 1: aménagement d'un appartement dans les combles avec velux et terrasse, ouverture de nouvelles fenêtres et nouveau bardage bois (pignon Nord), isolation int., nouvelle charpente et couverture sans exhaussement de toiture + aménagement de 4 pl. de stationnement non couvertes, sur la parcelle N° 133 (surface 835 m²), sise Rue de l'Eglise. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants. Façades: crépi existant, teinte blanche, et nouveau bardage bois, teinte brune (Nord). Couverture: nouvelles tuiles TC, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 19 octobre 2017

Le Conseil communal

Courtételle

Requérants: Françoise & Jean-Claude Jolidon, Rue Saint-Germain 2, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame Sàrl, Rue de la Préfecture 6, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle (séjour), terrasses couvertes Est et Ouest, balcon à l'étage, panneaux solaires sur pan Sud et PAC ext. (sur partie Nord avec toiture plate) + 1 pl. de stationnement à l'Ouest, sur la parcelle N° 1589 (surface 727 m²), sise Rue Saint-Germain. Zone d'affectation: habitation HBa.

Dimensions principales: longueur 13 m 69, largeur 14 m 33, hauteur 5 m 80, hauteur totale 8 m 01.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte pastel blanc-jaune. Couverture: tuiles béton, teinte anthracite, et toiture plate avec finition gravier, teinte grise.

Dérogation requise: art. 41c al. 1 Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 19 octobre 2017

Le Conseil communal

Develier

Requérant: Georges Gobat SA, Chemin de la Combatte 8, 2802 Develier. Auteur du projet: Georges Gobat SA, Chemin de la Combatte 8, 2802 Develier.

Projet: construction d'une déchetterie, installation de 2 balances à véhicules et aménagement de 12 places de stationnement (pour Georges Gobat SA). Pose d'une clôture hauteur 1 m 20, sur les parcelles N°s 1089 (surface 2000 m²) et 1090 (surface 1477 m²), sise Chemin de la Combatte. Zone d'affectation: zone d'activités AA.

Dimensions principales: longueur 52 m 93, largeur 20 m 05, hauteur 6 m 90, hauteur totale 6 m 90. Dimensions balance entrée (véhicules): longueur 7 m,

largeur 3 m, hauteur au sol. Dimensions balance sortie (véhicules): longueur 7 m, largeur 3 m, hauteur au sol.

Genre de construction: murs extérieurs: mur en béton armé, panneaux sandwichs. Façades: panneaux sandwichs, teinte: gris, béton, teinte: gris. Couverture: panneaux sandwichs, teinte: gris + gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2017 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 23 octobre 2017

Le Conseil communal

Les Enfers

Requérant: Ferme de Cerniéwillers SA, Cerniéwillers, 2353 Les Pommerats. Auteur du projet: Hanno Schmid, Ferme de Cerniéwillers, 2353 Les Pommerats.

Projet: rénovation et transformation du bâtiment N° 35A: réfection structure bois, rehaussement de toiture, ouverture de 2 fenêtres sur pignons Nord et Sud, aménagement d'un WC, remplacement des portes et fenêtres façades Est et Ouest, nouvelle couverture avec panneaux solaires photovoltaïques, sur la parcelle N° 163 (surface 108234 m²), sise Cerniéwillers. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 13 m 05, largeur 6 m 60, hauteur 5 m 40, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons et ossature bois. Façades: crépi existant, teinte blanche, et bardage bois, teinte naturelle. Couverture: panneaux photovoltaïques, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2017 au secrétariat communal de Les Enfers où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Enfers, le 20 octobre 2017

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérants: Karin & Stéphane Chapuis, Bois Noir 24, 2053 Cernier. Auteur du projet: Planibat Sàrl, Rue de l'Eglise 15, 2942 Alle.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double, couvert à voiture, pergola, poêle (salon), remise et PAC ext. + mur de soutènement avec escalier accès au rez-supérieur, sur la parcelle N° 4449 (surface 1200 m²), sise Rue des Ecluses. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial Grand Bois Est modifié.

Dimensions principales: longueur 18 m 80, largeur 17 m 77, hauteur 5 m 68. Dimensions pergola: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 16.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: toiture plate, finition gravier, teinte grise.

Dérogation requise: art. 15 al. 4 – mur de soutènement.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2017 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 19 octobre 2017

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Réclère

Requérant: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Amodus SA, Chemin du Petit-Flon 29, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Projet: changement des antennes sur station de base téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA, sur la parcelle N° 105 (surface 243 m²), sise Place Mgr. Eugène Lachat. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 0 m 50, largeur 0 m 50, hauteur 1 m 82.

Genre de construction: matériaux: idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2017 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 23 octobre 2017

Le Conseil communal

Montfaucon

Requérant: Ali Rebetez, Le Pré-Petitjean 68, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Rebetez Sàrl, Case postale 7, 2362 Montfaucon.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 68 pour création d'une stabulation pour génisses; prolongement pan toiture Sud et rénovation plaques ondulées pan Sud, sur la parcelle N° 255 (surface 4950 m²), sise Le Pré-Petitjean. Zone d'affectation: agricole ZB.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 22 m 42, largeur 7 m 50, hauteur 4 m 20, hauteur totale 4 m 85.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie et ossature bois. Façades: murets béton, teinte grise, et bardage bois, teinte brune. Couverture: plaques Eternit ondulées, teinte rouge.

Dérogation requise: art. 162 al. 3 – couverture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2017 au secrétariat communal de

Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 20 octobre 2017

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérante: Société Swisscom (Suisse) S.A., Rte des Arsenaux 41, 1705 Fribourg. Auteure du projet: Société Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: échange des antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA/POPE située sur le tunnel de la Perche Portail Est, sur la parcelle N° 3280 (surface 2681 m²). Zone de construction: ZA: zone agricole.

Description: échange des antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA/POPE située sur le tunnel de la Perche Portail Est.

Dérogation requise: type dérogation: art. 24 LAT. Remarques: modification des installations hors zone à bâtir.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 6 octobre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 28 novembre 2017 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 23 octobre 2017

Le Service UEI

Soubey

Requérants: Pierre Montavon, Rue des Labours 22, 2800 Delémont, Jérôme Montavon, Ruelle Folletête 7, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Tim Vuilleumier, Au Village 3, 2360 Le Bémont.

Projet: rénovation du chalet à l'identique par remplacement de la structure bois (rez-supérieur), y.c. terrasse/balcon, sans agrandissement. Isolation int., suppression petite fenêtre supérieure pignon Sud et ouverture d'une fenêtre de même dimensions sur pignon Nord, réfection peinture rez-inférieur, sur la parcelle N° 655 (surface 2005 m²), sise La Fin au Roy. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions terrasse: longueur 5 m 85, largeur 6 m 70, hauteur.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation int. Façades: bardage bois, teinte brune. Couverture: tuiles existantes déposées et reposées.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 novembre 2017 au secrétariat communal de Soubey où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 18 octobre 2017

Le Conseil communal

Val Terbi / Vermes

Requérants: Sibylle & Stefan Huber-Jeker, Schützenhofweg 4, 2814 Roggenburg. Auteurs du projet: Sibylle & Stefan Huber-Jeker, Schützenhofweg 4, 2814 Roggenburg.

Projet: transformation du bâtiment N° 77: transformations et isolation int., aménagement des combles, remplacement chauffage et fenêtres, ouverture d'une lucarne, d'un velux (pan Sud), de portes-fenêtres (Sud) et fenêtres (Ouest), pose d'un canal de cheminée ext., construction d'une mini-STEP, aménagement bûcher (nouveaux plans), sur la parcelle N° 924 (surface 530 m²), sise Le Creux. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanche. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 novembre 2017 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 19 octobre 2017

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA RE **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère II de gendarmerie / Chef-fe de groupe au Groupe d'intervention à 50%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui

s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Pouvoir remplacer les sous-officier-ère-s II du Groupe d'intervention et les sous-officier-ère-s supérieur-e-s selon son niveau de compétences. Assumer les missions du Groupe d'intervention. Analyser, préparer et conduire les engagements GI.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des cours GI spécifiques, des CCI et CCII et du permis de conduire, Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier-ère II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Capitaine Gilles Bailat, Chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère II de gendarmerie - Chef-fe de groupe GI », jusqu'au 3 novembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère II de gendarmerie / Remplaçant-e du Chef du Groupe d'intervention à 50 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Pouvoir remplacer

les sous-officier-ère-s II du Groupe d'intervention et les sous-officier-ère-s supérieur-e-s selon son niveau de compétences. Assumer les missions du Groupe d'intervention. Analyser, préparer et conduire les engagements GI. Remplacer le Chef GI.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des cours GI spécifiques, du CCI et CCII et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier-ère II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Capitaine Gilles Bailat, Chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère II de gendarmerie - Remplaçant-e Chef GI », jusqu'au 3 novembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère I de gendarmerie au central d'engagement et des télécommunications (CET)

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon les mandats attribués. Effectuer les missions inhérentes au central d'engagement et des télécommunications. Etre responsable d'un domaine de compétences spécifiques.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, du CCI et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un

esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale. Sens du travail en équipe. Accorder de l'importance au service public. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Avoir suivi les formations nécessaires pour effectuer les missions du CET ou s'engager à les suivre.

Fonction de référence et classe de traitement :
Sous-officier-ère I de gendarmerie/Classe 14.

Entrée en fonction : A convenir.

Lieu de travail : Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de Gilles Bailat, Chef gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère I de gendarmerie au CET », jusqu'au 3 novembre 2017.

www.jura.ch/emplois

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire des Breuleux, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée de 6 mois)

Mission : Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité :

– 1 poste comprenant 24 leçons hebdomadaires (degrés 1-2P)

Profil :

– Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement :

– Enseignant-e primaire/Classe 13

Entrée en fonction : 1^{er} février 2018

Lieu de travail : Ecole primaire des Breuleux

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux, M^{me} Maryline Aubry (032 954 17 40) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Marcel Adam (032 954 17 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Marcel Adam, président de la Commission d'école, Rue des Jonquilles, 2345 Les Breuleux **jusqu'au 10 novembre 2017**.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice :

République et Canton du Jura - Gouvernement
Ville de Porrentruy

Service organisateur/Entité organisatrice :

Service des infrastructures, Section
des constructions routières, à l'attention
de M. Denis Morel, Rue St-Maurice 7b,
2800 Delémont, Suisse,
Téléphone : 032 420 73 46, Fax : 032 420 73 01,
E-mail : denis.morel@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures, Section
des constructions routières, Rue St-Maurice 7b,
2800 Delémont, Suisse,
Téléphone : 032 420 73 46, Fax : 032 420 73 01,
E-mail : sin@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit 24.11.2017

Remarques : L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date : 08.12.2017, **Délais spécifiques et exigences formelles :** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres : 12.12.2017

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur Canton

1.7 Mode de procédure choisi Procédure ouverte

1.8 Genre de marché Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction Exécution

2.2 Titre du projet du marché RC 247 Porrentruy. Aménagement Rue du Gravier et carrefour rue A. Merguin

2.3 Référence / numéro de projet RC 247 Porrentruy. Aménagement rue du Gravier

2.4 Marché divisé en lots? Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics CPV : 45000000 - Travaux de construction

2.6 Description détaillée du projet Démolition revêtement bitumineux : 1965 m² Démolition pavages en pierre naturelle : 865 m² Fouilles en tranchées : 1505 m³ Déblai à la machine : 1615 m³

Fourniture de grave, chaille et gravier: 1890 m³
 Confection de planie: 3510 m²
 Pose pavés et bordures granit: 725 m'
 Exécution de pavages: 165 m²
 Fourniture et pose d'enrobé: 1330 to
 Fourniture et pose tuyaux PE et PP: 485 m'
 Fourniture et pose regards et dépotoirs: 22 p.

2.7 Lieu de l'exécution

Porrentruy

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 26.02.2018, Fin: 17.08.2018

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Variantes d'exécution. Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 26.02.2018 et fin 17.08.2018

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics

3.2 Cautions / garanties

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 Sous-traitance

Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants:

Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 03.11.2017

Prix: Fr. 100.–

Conditions de paiement: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures, Section des constructions routières jusqu'au 3 novembre 2017, par courrier, fax ou e-mail (sin@jura.ch). Paiement de la finance d'inscription de Fr. 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention «cpte n° 420.2001.32-CC - RC247 Porrentruy, rue du Gravier». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 73 00, Fax: 032 420 73 01.

Dossier disponible à partir du: 10.11.2017

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de la visite des lieux qui se tiendra à l'école de l'Oiselier - Aula, rue du Banné 36, 2900 Porrentruy, le vendredi 10 novembre 2017, à 14 h.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Sans conditions

4.2 Conditions générales

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 Autres indications

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH

4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du Canton du Jura

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Thermoréseau-Porrentruy SA

Assemblée générale ordinaire des actionnaires le 24 novembre 2017, à 18 h, à l'aula du Collège Stockmar, Rue Auguste-Cuenin 11, à Porrentruy

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée générale
 - a. Salutations du Président
 - b. Nomination du secrétaire de l'Assemblée et des scrutateurs
 - c. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 novembre 2016
2. Rapport d'activité et comptes annuels
 - a. Rapport de gestion
 - b. Présentation des comptes de l'exercice 2016/2017

- c. Rapport de l'Organe de révision
 d. Approbation des comptes au 30 juin 2017
Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:
 – Attribution à la réserve générale Fr. 0.–
 – Report à compte nouveau Fr. 12003.43
Fr. 12003.43
3. Décharge au Conseil d'administration
 a. Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2016/2017
4. Élections statutaires à l'Organe de révision
 a. Le Conseil propose l'élection d'Audit Transjurane SA en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2017/2018
5. Augmentation du capital-actions
 a. Augmentation ordinaire: proposition d'augmentation du capital-actions par compensation de créances du compte de consignation et apports en espèces de Fr. 8370000.– à Fr. 9100000.–

6. Modification des statuts
 a. Modification des statuts
7. Projets en cours
 a. Centrale « Sur Roche de Mars »
 b. Extensions du réseau
8. Clôture de l'Assemblée

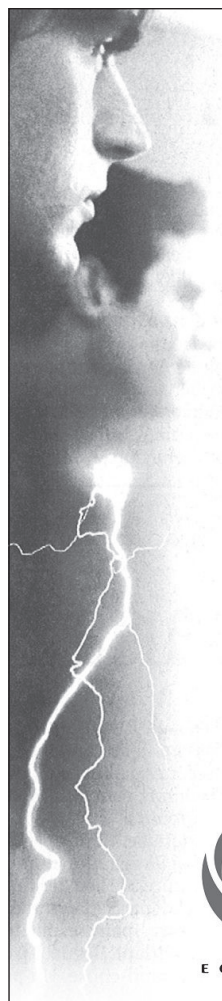
Porrentruy, le 3 novembre 2017

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 535 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 12 octobre 2017

Madeleine Poli, Juge civile



AVIS

L'application des normes, principes et directives régissant les installations de protection contre la foudre représente des difficultés importantes.

Aussi, en collaboration avec l'ECA Jura, l'ECAB Fribourg organise des

Cours de formation pour les installateurs de paratonnerres

Cours de base, 3 jours, destiné aux installateurs électriciens, ferblantiers, couvreurs, bureaux techniques d'ingénieurs en électricité et d'architectes établissant des projets de paratonnerres. **Tout maître d'état désirant être au bénéfice d'une autorisation d'installer des paratonnerres dans les cantons du Jura, Fribourg, Neuchâtel et Vaud a l'obligation de suivre ce cours et de réussir l'examen final.** L'attestation délivrée à l'issue de l'examen du cours de formation de base est également reconnue dans les cantons de Genève et du Valais.

Cours de formation continue, ½ jour, destiné aux personnes ayant déjà suivi le cours de base et réussi l'examen.

Date des cours: 1^{er} trimestre 2018.

Délai d'inscription: 15 novembre 2017.

Inscription: le bulletin d'inscription s'obtient et doit être retourné à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, inspection cantonale des installations électriques, Maison-de-Montenach 1, CP 486, 1701 Fribourg, tél. 026 305 92 35, fax 026 305 92 39, internet icie@ecab.ch. Ces bulletins sont également disponibles sur le site internet www.eca-jura.ch



ECA • JURA